



CHAMBRES
D'AGRICULTURE
NORMANDIE

Note de
lecture
Avril 2009

Bilan de santé de la PAC
**Un rééquilibrage
en faveur de l'élevage »**
Institut de l'élevage - avril 2009

Groupe Prospective

L'Institut de l'Élevage vient de publier¹ une analyse des effets sur l'élevage du Bilan de santé de la PAC. D'après ce chiffrage, à l'échelle nationale, les modalités françaises d'application conduiront à un transfert en faveur de l'élevage de l'ordre de 700 millions d'euros (soit 9 % des aides de 1er pilier). Un chiffre à relativiser car la dérégulation des marchés continue et affecte spécialement le secteur laitier. Et l'horizon 2013 se rapproche, date à laquelle tout le système pourrait être refondu.

Marchés : la dérégulation toujours en marche

L'Institut rappelle tout d'abord que la dérégulation des marchés reste profondément inscrite dans le Bilan de santé tel qu'il a été conclu au niveau européen. Aucune option nationale n'est laissée aux Etats-membres sur ce point. Le point de mire sous-jacent reste un accord à l'OMC sur les bases où en est restée la négociation mi-2008.

Cette évolution concerne au premier chef l'élevage, notamment le secteur laitier avec la préparation de la sortie des quotas.

Les évolutions des aides, et les options nationales multiples qui peuvent être activées, ne constituent donc pas l'essentiel de ce qui « fera le revenu » à l'avenir : les variations de prix auront le premier rôle. Cette « boîte à outils » offre des possibilités mais porte en elle également des risques de rationalisation et de distorsions de concurrence.

Un transfert vers l'élevage

Toutefois, les redistributions d'aides annoncées dans la version française de la réforme ne sont pas neutres. Elles permettront d'abonder les systèmes d'élevage herbager mal servis par les réformes précédentes. Les objectifs environnementaux et sociétaux associés amélioreront la légitimité des soutiens.

D'après l'Institut de l'Élevage, un transfert de 700 millions d'euros (9 % des aides de premier pilier) en résultera en faveur de l'« atelier élevage de la ferme France ». Si l'on définit différemment le périmètre, on peut aussi dire que le transfert sera de 400 M€ (resp. 4 %) en faveur des exploitations ayant de l'élevage (au moins pour une part de leur activité).

« Un pas dans la bonne direction »

Le caractère découplé du « DPU herbe » peut être vu comme une limite à ce dispositif. Il n'implique pas d'incitation à développer les surfaces herbagères, « au mieux imposera-t-il leur maintien ». Par ailleurs, on sait que ces modalités sont provisoires, car l'ensemble de la PAC sera sans doute remis à plat à horizon 2013.

Malgré ces réserves, la réforme constitue, d'après l'Institut, « un pas dans la bonne direction ».

¹ « Le Bilan de santé de la PAC : Un rééquilibrage en faveur de l'élevage », Institut de l'élevage GEB / DAR, avril 2009

Simulations

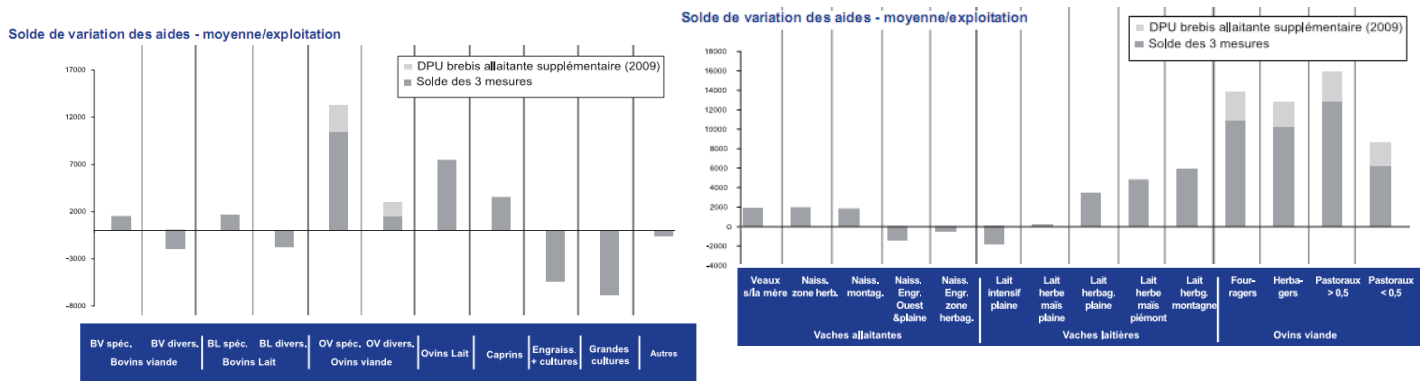
L'Institut a réalisé des simulations d'impact des réorientations d'aides, sur la base du RICA, ce qui permet une différenciation régionale.

Les hypothèses incluent la revalorisation des DPU des éleveurs ovins de 6 €/ha par brebis allaitante, accordée indépendamment du Bilan de santé en 2009.

Les retours du développement rural, suite aux 5 points de modulation additionnelle, sont neutralisés à 90 % car ils correspondent à des substitutions budgétaires de soutiens jusqu'ici versées par la France.

Les montants non réorientés par l'article 63 sont considérés comme intégrés aux DPU de l'exploitant « historique ».

Les résultats, exprimés par exploitation, sont les suivants, pour les grandes catégories d'abord puis en zoom sur les exploitations d'élevage. Cette seconde approche permet mieux de distinguer des effets qui sont neutralisés par les moyennes lorsque l'on raisonne sur des catégories trop larges :



Les contrastes géographiques sont également examinés, et exprimés par ha de SAU :

Les zones de montagne apparaissent très bénéficiaires (+ 53 €/ha en moyenne).

L'effet en Basse-Normandie est évalué à - 5 €/ha et en Haute-Normandie à - 40 €/ha [Ces résultats concordent assez exactement avec ceux du Groupe Prospective, respectivement - 3 et - 36 €/ha].

Globalement, le rapport estime que la réforme « change peu la donne pour l'Ouest laitier », malgré le transfert entre éleveurs intensifs et/ou tournés vers les cultures et les systèmes plus herbagers.

Il pointe enfin l'enjeu que constituera la prise en compte des chevaux (à quelle valeur UGB ?), question qui touchera de près la Basse-Normandie.

Variation régionale des aides suite à l'application du bilan de santé Figure 7

